

Le 1<sup>er</sup> mai 2023,

À une assemblée ordinaire du conseil de Ville de St-Pamphile tenue à la salle du conseil le 1<sup>er</sup> mai 2023 à 19 heures 30, à laquelle assemblée étaient présents: M. Mario Leblanc, maire, les conseillers : Mmes Francine Couette et Marlène Bourgault, MM. Sébastien Thibault, Richard Côté et Gaétan Anctil, tous membres du conseil et formant quorum. La conseillère Mme Karine Godbout est absente. Il a été étudié, statué et décrété ce qui suit :

Une consultation publique a été tenue, de 19 h à 19 h 30, dans le cadre du projet de règlement #2023-004 sur la démolition d'immeuble.

M. Mario Leblanc et les élus municipaux félicitent Mme Catherine Lemelin, récipiendaire du Prix Hommage Bénévolat-Québec 2023 dans la catégorie Jeune bénévole – Prix Claude-Masson. Mme Lemelin remercie les élus d'avoir soumis sa candidature.

Mme Catherine Lemelin, professeure à l'école primaire St-Joseph, remercie la municipalité de St-Pamphile pour sa participation financière au nom de tous les élèves qui ont participé à l'événement d'athlétisme le 15 avril dernier à Québec.

Rés. 2023-090

#### **ACCEPTATION ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Richard Côté avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que soumis.

Rés. 2023-091

#### **ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 AVRIL 2023**

Il est proposé par le conseiller Gaétan Anctil avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu à l'unanimité que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 3 avril soit par la présente accepté et signé séance tenante par le maire et la directrice générale présente à l'assemblée en cours.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Des questions ont été posées à propos des sujets suivants :

- Régie intermunicipale de gestion des déchets
- 3<sup>e</sup> collecte
- Projet de prolongation de trottoirs sur la rue Principale

Rés. 2023-092

#### **ORDONNANCE DE VENTE POUR TAXES ET DÉPÔT DES DOSSIERS POUR NON-PAIEMENT DE TAXES**

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Richard Côté et il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal donne ordonnance de vente pour taxes à la directrice générale, et demande à cette dernière d'entreprendre les procédures de ventes pour taxes pour les propriétés suivantes :



N° de résolution  
ou annotation

<u>Nom du propriétaire</u>	<u>Adresse</u>	<u># de lot</u>
Odilon Dubé	0, rang Double	5 867 294
Rosaire Fleury, Succession		
Francine Lachance	Chemin Plage-du-Relais	5 867 630
Thomas Jalbert	0, route Elgin Nord	5 867 633
Kathy Lévesque	396, route Elgin Sud	5 868 382
Eugène Ouellet	0, rang Double	5 868 560
Shawn-Mickaël Pelletier	0, petit rang du Nord	5 867 437

Rés. 2023-093

#### DÉPÔT RAPPORT FINANCIER 2022

Il est proposé par le conseiller Sébastien Thibault avec l'appui du conseiller Richard Côté et il est résolu à l'unanimité que le conseil adopte les états financiers de la municipalité au 31 décembre 2022 tel que préparé par la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton.

Rés. 2023-094

#### AUTORISATION DÉPENSE – CHANGEMENT DE PORTES HÔTEL DE VILLE

Il est proposé par le conseiller Gaétan Anctil avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu à l'unanimité que la municipalité autorise une dépense de 14 494\$ + taxes, + frais électricien, + frais d'installation pour changer la porte centrale de la salle municipale, ainsi que la porte d'entrée et la porte de sortie d'urgence du bureau municipal.

Rés. 2023-095

#### CONFIRMATION D'EMPLOI – CONDUCTEUR DE NIVELEUSE

Il est proposé par le conseiller Gaétan Anctil avec l'appui du conseiller Sébastien Thibault et il est résolu que M. Marcel Vaillancourt soit engagé contractuellement, à titre de conducteur de niveleuse, à compter du 1er mai 2023 au 31 octobre 2023, dépendant des besoins, à raison de 30 heures / semaine. L'employé sera soumis à la politique salariale pour les employés saisonniers. La municipalité se permet de mettre fin au contrat avant la date prévue ci-haut mentionnée si les travaux de niveleuse dans ses rangs sont terminés.

Rés. 2023-096

#### DÉPENSES ADMISSIBLES VOIRIE

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 209 529\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année 2022;

ATTENDU QUE les compensations distribuées visent l'entretien des routes locales 1 et 2 dont la responsabilité incombe à la municipalité;

ATTENDU QU'un rapport fait état des dépenses assimilables aux routes 1 et 2 pour l'année 2022 de 734 363\$, soit 256 237\$ pour l'entretien d'hiver, 342 694\$ pour l'entretien d'été et 135 432\$ pour les investissements en entretien d'été;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault, avec l'appui du conseiller Gaétan Anctil et il est résolu à l'unanimité que les montants ci-haut mentionnés soient ceux applicables pour l'année 2022 à l'entretien préventif et palliatif des routes locales 1 et 2 du territoire la municipalité de St-Pamphile.

Rés. 2023-097

#### BILAN ANNUEL SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

Il est proposé par le conseiller Richard Côté avec l'appui du conseiller Gaétan Anctil et il est résolu à l'unanimité que le bilan annuel sur la qualité de l'eau potable pour l'année 2022 soit accepté. Ledit rapport sera disponible sur le site Web de la municipalité.

Rés. 2023-098

#### CONFIRMATION D'EMPLOI – PRÉPOSÉE À L'ENTRETIEN ET AUX LOISIRS

Il est proposé par le conseiller Sébastien Thibault avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu que Mme Kimberly Bois soit engagée contractuellement, à titre de préposée à l'entretien et aux loisirs, à compter du 13 mai 2023 jusqu'au 9 octobre 2023. L'employée sera aussi appelée à effectuer un soutien lors d'événements culturels et de loisirs; ces



Rés. 2023-100

N° de résolution  
ou annotation

heures seront payées en surplus au taux horaire défini. L'employée sera soumise à la politique salariale pour les employés saisonniers.

### **DÉPÔT DE PROJET – FONDS DE VITALISATION**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du cadre de gestion du Fonds de vitalisation ;

CONSIDÉRANT QUE les 7 municipalités du Sud de L'Islet désirent présenter un projet de création d'un cahier informatif des activités communautaires de L'Islet-Sud – Phase 1 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est résolu à l'unanimité que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité de Ville Saint-Pamphile s'engage à participer au projet de création d'un cahier informatif des activités communautaires de L'Islet-Sud – Phase 1 et à assumer une partie des coûts, et ce, tel que présenté dans le formulaire de demande ;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le Fonds de vitalisation ;
- Le conseil nomme la Municipalité de Saint-Adalbert organisme responsable du projet.

### **RAPPORT SUR LES PERMIS**

Il est proposé par le conseiller Gaéтан Anctil avec l'appui du conseiller Sébastien Thibault et il est résolu à l'unanimité que le rapport sur l'émission des permis suivants soit par la présente accepté :

Philippe Allaire	174, rue St-Pierre
Réjean Bélanger	110, Elgin Sud
Gaéтан Lapointe	101, rue Maranda
Maxime Daigle-Moreau	3249, Rang Double
Résidence Dumas	97-103, Principale
Gérald Dumas	111, rue Marande
Gabriel Anctil	1525, Route Elgin Nord
Centre de service scolaire de la Côte-du-Sud	240, rue St-Pierre
David Lévesque	72-72D, Principale
René Thibodeau	528, Elgin Sud
Vincent Pelletier	209, petit rang du Nord
Éric Michaud	700, rang des Moreau

Rés. 2023-100

Rés. 2023-101

### **ANNULATION RÉSOLUTION #2023-082 VENTE DE TERRAIN JEASON GAGNON**

CONSIDÉRANT QUE l'acheteur demande à la municipalité d'ajouter le nom de sa conjointe à titre d'acheteur à la résolution de vente du terrain cité dans la résolution #2023-082 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Côté avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est résolu à l'unanimité que la résolution #2023-082 soit annulée.

Rés. 2023-102

### **VENTE DE TERRAIN – JEASON GAGNON ET ÉLODIE VAILLANCOURT**

Il est proposé par le conseiller Richard Côté avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est résolu à l'unanimité que la Ville de St-Pamphile accepte de vendre un terrain de la réserve foncière étant le lot 5 867 828 à M. Jeason Gagnon et à Mme Élodie Vaillancourt aux conditions suivantes :

- Payer pour le terrain concerné un montant de 8 775.90\$. Le coût des services d'aqueduc et d'égouts inclus dans ce prix de vente représente un montant de 6 987.29\$. Les taxes applicables sont en sus.



N° de résolution  
ou annotation

Rés. 2023-103

- L'acquéreur s'engage à ériger une résidence neuve sur le terrain acquis dans un délai d'une année après la signature de l'acte de vente ou à rétrocéder sur simple demande de la Ville ledit terrain pour le même prix que la présente transaction et en assumant le coût des différentes transactions.
- Le maire et la directrice générale sont autorisés à signer les documents requis à la conclusion de la présente entente.

**ADOPTION DU RÈGLEMENT #2023-003 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #2017-003**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal peut modifier ses règlements d'urbanisme en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c A-19.1);

**CONSIDÉRANT QUE** selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c A-19.1), une municipalité doit procéder à la modification de ses règlements à la suite d'une modification du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** le *Règlement numéro 02-2023 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement (SADRR) de la MRC de L'Islet concernant les résidences de tourisme, les limites du périmètre d'urbanisation de Saint-Roch-des-Aulnaies, la carte des grandes affectations et certaines dispositions du document complémentaire* a été adopté le 13 février 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal désire modifier son *règlement de zonage numéro 2017-003* et son *règlement sur les dérogations mineures 2016-319* afin de les rendre conformes au *Schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement (SADRR) de la MRC de L'Islet* et de clarifier certaines dispositions afin de faciliter l'application des règlements d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QU'** un incendie s'est récemment produit dans un séchoir à bois situé à proximité d'une zone résidentielle;

**CONSIDÉRANT QU'** un avis de motion a été donné à la séance du Conseil municipal tenue le 6 mars 2023 conformément à l'article 445 du *Code municipal*;

**CONSIDÉRANT QUE** Le projet de règlement #2023-003 a été adopté à la séance du Conseil municipal le 6 mars 2023;

**CONSIDÉRANT QU'** une assemblée publique de consultation a été tenue le 3 avril 2023, à Saint-Pamphile, sur le projet de règlement et sur les conséquences de son adoption conformément à la Loi;

**CONSIDÉRANT QU'** un second projet de règlement a été adopté avec modifications lors de la séance du conseil municipal tenue le 3 avril 2023, en ajoutant les zones 26Rv et 37Re à l'article 9;

**CONSIDÉRANT QU'** un avis public pour la tenue d'un registre pour demande de participation référendaire a été publié le 12 avril 2023 et qu'aucune demande n'a été déposée;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par la conseillère Francine Couette appuyé par le conseiller Gaétan Anctil et dûment résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Pamphile adopte le *Règlement #2023-003 modifiant le règlement de zonage #2017-003* ;



N° de résolution  
ou annotation

## ADOPTION DU RÈGLEMENT #2023-004 SUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

**CONSIDÉRANT QUE** la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) prévoit que la municipalité doit tenir en vigueur un règlement sur la démolition des immeubles;

**CONSIDÉRANT QUE** la *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives* (LQ 2021, c 10) prévoit que la municipalité doit adopter un règlement de démolition des immeubles conforme aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A- 19.1);

**CONSIDÉRANT QU'UN** avis de motion a été donné à la séance du conseil municipal tenue le 6 mars 2023;

**CONSIDÉRANT QU'UN** projet de règlement a été adopté à la séance du conseil municipal tenue le 3 avril 2023;

**CONSIDÉRANT QU'UNE** assemblée publique de consultation a été tenue le 1<sup>er</sup> mai sur le projet de règlement et sur les conséquences de son adoption conformément à la loi;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu copie du règlement dans les délais prescrits par la loi et, par conséquent, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Francine Couette appuyé par le conseiller Sébastien Thibault et dûment résolu :

**QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Pamphile adopte le règlement numéro 2023-004 intitulé «Règlement sur la démolition d'immeubles patrimoniaux»;

**QUE** le règlement soit annexé à la présente;

**QUE** des copies certifiées conformes de la présente résolution d'adoption et du règlement soient transmises à la MRC de L'Islet.

## AUTORISATION DÉPENSE ENSEIGNE – PARC INDUSTRIEL LA RELÈVE

Il est proposé par le conseiller Gaétan Anctil avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est résolu à l'unanimité que la municipalité autorise une dépense de 25 627.93\$ pour l'achat d'une enseigne pour le parc industriel La Relève.

## ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES ET COMPTES À PAYER

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Gaétan Anctil et il est résolu à l'unanimité que les comptes apparaissant au journal des achats du mois d'avril 2023 au montant de 176 159.56\$ soient acceptés et payés. Je certifie qu'il y a les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Alexandra Dupont, directrice générale

## INVITATION TOURNOI DES CAMIONNEURS

Il est proposé par le conseiller Gaétan Anctil avec l'appui du conseiller Sébastien Thibault et il est résolu à l'unanimité que la municipalité participe au Tournoi des camionneurs en réservant 1 foursove et deux voiturettes au coût total de 412\$.

Rés. 2023-105

Rés. 2023-106

Rés. 2023-107



N° de résolution  
ou annotation

### **PANNEAU PUBLICITAIRE AUTOROUTE 20 – CLUB DE GOLF ST-PAMPHILE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de St-Pamphile participe au projet de panneau publicitaire de l'autoroute 20 de l'Office du Tourisme de la MRC de L'Islet en achetant annuellement 10 publicités au coût de 250\$ / publicité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite utiliser ces publicités pour la promotion municipale, incluant les attraits touristiques;

Il est proposé par le conseiller Richard Côté avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu à l'unanimité que la municipalité accepte de réserver une publicité annuellement sur les dix disponibles pour le Club de Golf de St-Pamphile. La municipalité se réserve le droit résilier cette entente avec préavis à l'organisme concerné.

Rés. 2023-109

### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CHSLD STE-PERPÉTUE**

Il est proposé par le conseiller Richard Côté avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu à l'unanimité que la municipalité participe au projet d'agrémenter la cour des maisons d'hébergement de Ste-Perpétue en fournissant un bac à fleurs garni de fleurs identifié à la municipalité Ville St-Pamphile.

Rés. 2023-110

### **INVITATION – 20<sup>e</sup> ÉDITION JOURNÉE DE GOLF FONDATION DES SERVICES DE SANTÉ DE LA MRC DE L'ISLET**

Il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault avec l'appui du conseiller Gaétan Anctil et il est résolu à l'unanimité que la municipalité participe à la 20<sup>e</sup> édition de la journée de golf au profit de la Fondation des services de santé de la MRC de L'Islet à raison de 2 personnes pour la journée complète au coût total de 290\$.

Rés. 2023-111

### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – TOURNOI 35<sup>E</sup> CLUB DE GOLF**

Il est proposé par le conseiller Richard Côté avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu à l'unanimité que la municipalité participe financièrement au Tournoi du 35<sup>e</sup> anniversaire du Club de Golf de St-Pamphile à raison de 100\$.

Rés. 2023-112

### **DEMANDE PARADE FESTIVAL DU BÛCHEUX**

Il est proposé par le conseiller Gaétan Anctil avec l'appui du conseiller Richard Côté et il est résolu à l'unanimité que la municipalité autorise le Festival du Bûcheux à tenir son défilé annuel le 26 août 2023 dès 18 h sur la rue Principale et la route Elgin Sud.

Rés. 2023-113

### **BOURSE FRÉDÉRIC-VAILLANCOURT – GALA MÉRITAS**


Il est proposé par le conseiller Sébastien Thibault avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu à l'unanimité que la municipalité participe au gala méritas de l'école secondaire La Rencontre en remettant la bourse Frédéric-Vaillancourt au montant de 250\$.

Rés. 2023-114

### **CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu à l'unanimité que la présente assemblée soit close. Il est 20 h 53.

  
Mario Leblanc, maire

  
Alexandra Dupont, directrice générale